



## CONTRAT DE VILLE de BEUCAIRE

### APPEL A PROJETS 2024

#### Note de cadrage

*« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. ».*

Article de 1 de la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale du 21 février 2014.

Cette note de cadrage fixe les priorités attendues pour la programmation 2024 du Contrat de Beaucaire. Ces orientations se déclinent par les thématiques suivantes :

- **cohésion sociale,**
- **emploi, insertion, formation et développement économique**
- **cadre de vie et tranquillité publique.**

## Quand et comment répondre?

- Date de dépôt : **avant le 31 janvier 2024 minuit.**

Pour les demandes de reconduction, les porteurs devront impérativement présenter un bilan qualitatif et financier de l'action financée en 2023. **Il est rappelé que cette justification de l'action est une obligation qui conditionne le paiement de la subvention accordée.**

Par ailleurs si cette dernière n'a pu être achevée en 2023, le porteur devra explicitement demander auprès des partenaires financeurs une autorisation de report sur l'exercice à venir. A défaut, il pourra lui être demandé de restituer la subvention non justifiée.

**Concernant l'État**, les demandes de subvention s'effectuent en ligne sur le portail Dauphin de l'ANCT : [usager-dauphin.cget.gouv.fr](https://usager-dauphin.cget.gouv.fr)

Afin que les demandes de subventions puissent être prises en compte par les autres partenaires, une impression .pdf du dossier déposé et du bilan devront être envoyés par mail auprès de la DDETS (cf. adresses mél de contact en page 12), [via le service de transfert de fichiers volumineux aux agents de l'Etat « France Transfert »](#) (accessible par internet à l'adresse suivante: <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>) accompagnés des pièces justificatives.

**Concernant la Région Occitanie**, les demandes de subvention devront être déposées de manière dématérialisée sur : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>

Les porteurs de projets sollicitant la Région pour plusieurs actions devront regrouper leurs demandes en ne déposant qu'un seul dossier sur le portail des aides régionales (même si ces actions concernent plusieurs contrats de ville). Une ventilation de la subvention régionale pour chaque action sollicitant le soutien régional devra être renseignée.

- Le dossier Cerfa de demande de subvention est téléchargeable en cliquant [ici](#) .
- Les dossiers de demande de subvention à l'État sur le volet « sport » doivent être déposés sur votre [Compte asso](#)

## **LES ORIENTATIONS 2024**

Les actions qui viendront se substituer aux actions de droit commun existantes ne seront pas retenues. L'objectif de la programmation est « de proposer en plus et non de proposer en remplacement de... ». Toutefois si une action est déjà présente mais dépourvue du public des QPV, il est possible de proposer une réponse dédiée visant à en assurer la promotion à la destination des QPV. (Aller vers et ramener vers...).

Concernant la mise en œuvre des actions sur les QPV une attention particulière lors de l'instruction sera portée sur :

- les moyens pour identifier le public bénéficiaire
- le partenariat avec les autres acteurs du contrat de ville
- les ressources nécessaires (salles pour accueillir les actions, conventions de mise à disposition, moyens assurant les besoins de déplacements, etc.)

## I - COHESION SOCIALE

Cette thématique recouvre quatre axes : l'éducation, la culture, le sport, la santé. Par ailleurs la mobilisation des Valeurs de la République, de la citoyenneté peuvent être mobilisées de manière transverse sur chacun des axes.

### **Culture et sport :**

Les actions conduites doivent valoriser auprès des publics les dispositifs de droits communs déjà existants sur le territoire. Les objectifs suivants sont privilégiés :

- Favoriser le lien intergénérationnel, les liens parents/enfants
- Promouvoir l'offre sportive beaucairoise pour capter les jeunes des QPV vers de nouvelles pratiques sportives. Pour l'ensemble de ces actions, la mixité en genre (fille/garçon) sera recherchée avec des objectifs affichés.
- Promouvoir l'offre culturelle locale (événementielle, Microfolie, bibliothèque, etc.) afin de favoriser la fréquentation aux habitants des QPV. Les actions doivent permettre la découverte de la diversité des domaines culturels (musique, cinéma, littérature, arts plastiques et numériques...)
- Favoriser la mixité F/H dans les actions culturelles.

### **Réussite éducative et parentalité:**

- Favoriser le soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants en leur redonnant leur place et rôle dans le suivi scolaire et éducatif de leurs enfants, avec une attention particulière à destination des familles monoparentales (sur-représentées chez les enfants en difficultés).
  - L'accompagnement des enfants en difficultés scolaires ou éducatives. Ces actions de repérage et d'accompagnement hors temps scolaire viennent renforcer les dispositifs éducatifs proposés par le droit commun de l'Éducation Nationale. Ces actions devront rechercher une implication des parents.
  - La thématique de la continuité éducative et la lutte contre la fracture numérique pourront être abordées en considérant toutefois les dispositifs départementaux existants et déclinés à l'échelon local.
  - Lutter contre le décrochage scolaire par des actions en faveur de jeunes élèves afin de prévenir la rupture, les remobiliser ainsi que leur famille.
- Les actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité devront être déposées dans le cadre de l'appel à projets du REAAP, auprès du service coordonnateur du réseau ([reaap30@samuelvincent.fr](mailto:reaap30@samuelvincent.fr))
- Les actions rentrant dans le cadre du référentiel CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) devront être déposées lors de la publication de cet appel à projets auprès du service animation/coordination ([mstamelaki@francas30.org](mailto:mstamelaki@francas30.org))

### **Santé**

- information sur les ressources existantes,
- Renforcer ou mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé, notamment à destination des enfants, des personnes âgées et des femmes. Il pourra s'agir d'actions portant sur la nutrition mais aussi d'actions "passerelle" qui permettent un meilleur accès aux campagnes de prévention.
- Accompagner la mise en place d'un réseau d'acteurs de la santé

## II - EMPLOI, INSERTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### L'emploi et l'insertion

Il est fortement recommandé de s'appuyer sur l'expertise des acteurs du territoire (Pôle Emploi, Mission Locale, prévention spécialisée, médiateurs des EVS, etc ...) afin d'identifier les spécificités locales. Disposer de cette connaissance permet de se positionner avec cohérence par rapport aux opérateurs et prescripteurs de dispositifs de droit commun, de répondre à la demande locale et de vérifier les ressources à disposition.

Les orientations privilégiées porteront sur les actions visant à :

- Renforcer les actions en faveur de la mobilité
- Favoriser le retour vers l'employabilité : mise en place d'actions de repérage, de sensibilisation et de mobilisation des personnes NEET (personnes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation).
- Développer des actions de formation pour la maîtrise des savoirs de base, permettant aux publics d'accéder aux dispositifs de droit commun.
- Favoriser l'inclusion numérique : former aux outils numériques utiles aux démarches d'insertion professionnelle (définition du projet professionnel, formation à distance, recherche d'emploi et de formation, accès aux droits...)
- Mobiliser les publics vers les dispositifs et les actions d'insertion et d'accès à l'emploi

### Développement économique

L'objectif est l'appui à la création d'activité et le soutien au développement économique. Il s'agit par des actions de sensibilisation, de soutien à l'émergence de projets et de faciliter la mise en réseau avec les structures de droit commun mandatées pour accompagner financièrement et administrativement les candidats.

Ces actions ne devront pas venir se substituer à l'offre existante mais être novatrices ou expérimentales.

- Développer et accompagner l'entrepreneuriat en direction des résidents des quartiers prioritaires et/ou à l'intérieur des quartiers prioritaires
- Développer un réseau d'acteurs au soutien et à la création d'entreprises
- Mobiliser l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)
- Favoriser un accompagnement adapté à l'émergence de projets de création ou de reprise d'entreprise.

### III – CADRE DE VIE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Lutter contre les actes d'incivilité
- Renforcer la responsabilité civique, promouvoir les valeurs républicaines et de la laïcité
- Renforcer les missions de prévention,
- Promouvoir des actions d'information et de formation des habitants relatives à l'appropriation de l'environnement des quartiers, au tri sélectif et à la gestion des déchets, aux économies d'énergie, au stationnement notamment dans le centre ancien, etc.
- Favoriser la mobilisation des habitants aux actions et comportements nécessaires afin d'améliorer et préserver la qualité des logements (auto réhabilitations...), notamment les parties communes ou visibles, ainsi que des espaces et équipements publics.
- Lutter contre la consommation d'alcool sur la voie publique en Centre Ancien et toutes les formes de nuisances induites (incivilités, déchets, etc.).

### IV – LES ACTIONS TRANSVERSALES

Ces actions peuvent être déclinées par le prisme de chacun des axes ci-dessus. Cette transversalité doit permettre de mieux mobiliser les publics et d'apporter une valeur ajoutée supplémentaire à l'action.

Une attention particulière sera portée aux actions qui porteront ces orientations.

- Prévention des discriminations, promotion de l'égalité femmes-hommes, Valeurs de la République et de la Laïcité, etc.

Les valeurs sportives, les événements culturels sont autant de lieux d'échanges qui favorisent la diffusion et la promotion des messages de prévention. Ces thématiques transverses sont non seulement une plus-value importante mais donnent du sens à l'engagement citoyen.

- Transition écologique

Nouvelle thématique à venir dans le cadre des Quartiers 2030, cet axe peut être abordé à travers chaque pilier. Les actions autour du sport, de la culture peuvent être un puissant vecteur de sensibilisation auprès des jeunes afin de s'approprier les enjeux de la transition. L'insertion, la formation et l'accompagnement vers l'auto-entreprenariat sont aussi des supports mobilisables pour développer et susciter des vocations. Enfin les habitants des QPV, acteurs dynamiques pour améliorer la qualité de vie du quartier, peuvent être mobilisés dans des démarches écocitoyennes autour de la gestion des déchets (tri sélectif), de verdissement des espaces, jardins partagés, etc.

- Ateliers sociaux linguistiques (ASL)

Une réflexion départementale est conduite afin de mieux définir, coordonner et amplifier les actions labellisées ASL. L'objectif est de s'appuyer sur l'expertise du CEREWARD en matière d'animation et de formation des porteurs de projets. Il s'agira de distinguer les actions pédagogiques référencées ASL de celles orientées vers des ateliers de groupes de parole, chacune de ces démarches ayant une utilité intrinsèque avérée mais poursuivant des objectifs différents.

L'année 2024 sera une année de transition concernant les ASL afin qu'une concertation (porteurs et acteurs, prescripteurs, financeurs) formalise cette nouvelle approche.

***L'objectif est toujours l'amélioration de la maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral***

- Réalisation d'un état des lieux de la situation : mieux connaître les parcours des usagers des dispositifs et mieux identifier les freins aux apprentissages ; analyser les offres

existantes, leurs complémentarités et les besoins non-couverts.

- Améliorer l'autonomie et l'intégration sociale par la maîtrise de la langue française.
- Faciliter l'accès à la plateforme linguistique du Gard pour mieux orienter les publics ne maîtrisant pas la langue française

Les porteurs intervenant sur le champ du français devront se conformer au référentiel des ateliers sociolinguistiques (ASL) du Gard. En effet, l'attribution de subventions aux associations dans ce domaine est conditionné d'une part au respect de la charte des ASL et d'autre part à la participation à l'accompagnement proposé par le CEREGARD. Cet accompagnement de formation et d'harmonisation pédagogiques devra être suivi par les animateurs bénévoles et salariés des associations concernées.

## **LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET D'APPRÉCIATION DES PROJETS**

### Critères d'éligibilité

Les projets doivent être complets et :

- cibler les habitants des quartiers prioritaires « Centre ancien » et/ou « La Moulinelle » intégrer un ou plusieurs objectifs définis dans le présent appel à projets,
- indiquer le pilier auquel ils se rattachent, valoriser des actions favorisant l'inclusion
- être portés par des associations, bailleurs, collectivités territoriales ou établissements publics,

Ne seront pas recevables: Les projets qui ne ciblent pas en priorité les habitants du quartier prioritaire, relèvent exclusivement des politiques publiques de droit commun, consistent en des travaux d'investissement ou de fonctionnement.

### Critères d'appréciation

Vous êtes encouragés à faire apparaître les éléments suivants de votre projet :

- son caractère pertinent au regard du diagnostic et des priorités du contrat de ville, sa complémentarité avec l'offre existante de services à la population,
- les dispositions envisagées pour mobiliser la population ciblée, un dispositif d'évaluation adapté aux objectifs,
- les actions mises en œuvre pour associer les partenaires du territoire à l'élaboration du projet.

La politique de la ville étant une politique publique qui favorise la recherche de solutions nouvelles pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires, les expérimentations et innovations seront favorisées.

### Contacts utiles:

**Délégué du Prefet:** Jérôme AUBRY, jerome.aubry@gard.gouv.fr, 06 30 19 11 49

**Politique de la Ville Beaucaire:** Lydie BONNEFILLE, lydie.bonnefille@beaucaire.fr

**Politique de la Ville Conseil Départemental du GARD:** Graziella PREMZY, graziella.premzy@gard.fr, 06 07 31 55 60

**Politique de la Ville Région Occitanie:** Méhédi IMALOUÏ, mehedi.imaloui@laregion.fr

**Politique de la Ville Ddets:** Sylvie CHARPENTIER, sylvie.charpentier@gard.gouv.fr

Marc CHEVREUX marc.chevreux@gard.gouv.fr



La Région mobilisera les dispositifs et moyens financiers de droit commun, ainsi que le dispositif spécifique Politique de la Ville adopté lors de la Commission Permanente (CP) du 13 octobre 2017 et modifié par la CP du 11 octobre 2019.

### **RAPPEL DE LA REGION OCCITANIE :**

#### **Dispositif régional de soutien aux actions et modalités de dépôt**

#### **Programmation 2024 : Appel à projets**

##### **➤ Soutien aux projets :**

Les projets retenus par le dispositif régional en faveur de la Politique de la Ville interviendront majoritairement en faveur des habitants des quartiers prioritaires et **devront s'inscrire dans la programmation annuelle du contrat de ville**. Ils revêtiront un caractère à la fois structurant et innovant (échelle d'intervention large et en complémentarité avec l'offre existante), et s'inscriront dans un cadre partenarial large avec la mobilisation des partenaires locaux.

<https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-de-soutien-aux-associations-et-EPCI-en-faveur-de-la-Politique-de>

##### **➤ Modalités de dépôt des demandes de subvention**

Le dépôt des dossiers sollicitant la Région se fait de manière dématérialisée à partir du lien suivant : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>

**Les porteurs de projets sollicitant la Région pour plusieurs actions devront regrouper leurs demandes en ne déposant qu'un seul dossier sur le portail des aides régional (même si ces actions concernent plusieurs contrats de ville). Une ventilation de la subvention régionale pour chaque action sollicitant le soutien régional devra être renseignée.**

**Les demandes devront être déposées sur le portail des aides régional le 30 juin au plus tard**

#### **Soutien à la formation professionnelle des adultes relais**

La Région pourra également accompagner la formation professionnelle des adultes relais salariés d'associations loi 1901, dans la mesure où ces formations ne sont pas finançables par un organisme de formation et où elles s'inscrivent dans les parcours professionnels qualifiants (dispositif adopté à la CP du 7 décembre 2018). **Les associations peuvent déposer leur dossier par mail à l'adresse suivante : [politiquedelaville@laregion.fr](mailto:politiquedelaville@laregion.fr)**

<https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-d-aide-a-la-formation-des-adultes-relais>



## CONTRAT DE VILLE DE BEAUCAIRE

### Programmation 2024 : Appel à projets

**Conformément à la loi (cf. circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville), le département est signataire du contrat de ville. Cela étant, à l'instar de chaque niveau de collectivité, le rôle qui lui est dévolu par l'Etat est de prime abord limité à l'expression de ses compétences en matière d'action sociale et médico-sociale, de l'insertion sociale et professionnelle et de la prévention spécialisée.**

Le département mobilisera ses dispositifs et moyens financiers de droit commun, ainsi que le Fonds de Développement Social (FDS), dispositif dédié spécifiquement au financement des actions sur les quartiers prioritaires de la Ville, et interviendra également sur les autres territoires rencontrant des difficultés sociales spécifiques à travers le département dont les territoires en veille.

Au-delà de la lettre de cadrage validée par l'ensemble des financeurs, le département entend souligner les orientations prioritaires suivantes sur lesquelles il s'appuiera dans la prise en compte des actions qui seront proposées.

**Sur les axes thématiques des Contrats de Ville, le Département sera particulièrement attentif aux items suivants :**

#### **1 Médiation**

Au regard du contexte actuel et des récents événements, le département sera attentif aux propositions permettant de mettre en place des actions de médiation et d'animation en particulier sur des horaires dits atypiques (à savoir en fin de journée et le Week-end)

#### **2 Education**

Développer des actions pour initier les jeunes aux pratiques médiatiques, stimuler leur regard critique et les encourager à participer au développement des médias de proximité.

Lutter contre la désinformation et le complotisme.

Soutenir les actions visant à accroître l'implication des pères dans l'éducation de leurs enfants.

#### **3 Emploi et développement économique**

Soutenir les actions relatives à l'insertion professionnelle et l'accès à la mobilité géographique. Appréhender et lever les obstacles psychologiques à l'absence de mobilité.

Soutenir toutes les initiatives des collectifs d'économie sociale et solidaire et notamment celles s'appuyant sur les pratiques et savoir-faire informels des habitants des quartiers populaires : cuisine, commerce, mécanique auto, couture.

Contribuer à optimiser les parcours d'insertion des personnes en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun et les passerelles vers l'emploi.

Dynamiser le réseau d'information et de mise en relation avec les employeurs.

#### **4 Santé**

Promouvoir les actions de prévention et de promotion de la santé auprès des jeunes et des familles, lutter contre toutes les formes d'addictions : particulièrement l'usage des drogues et protoxyde d'azote.

Encourager le développement d'actions santé pour les personnes âgées précaires et favoriser les projets visant à « bien vieillir » dans les quartiers.

Lutter contre les souffrances psycho-sociales des jeunes et des familles en proposant des approches et des outils

adaptés.

#### **5** *Tourisme social et solidaire.*

Encourager la participation des habitants des quartiers à un tourisme social et solidaire permettant la découverte et l'appropriation de la diversité patrimoniale, culturelle et socio-économique du Département du Gard.

#### **6** *L'acquisition des valeurs de la République par l'éducation civique constitue l'axe principal et transversal de ces priorités*

Il s'agira de :

Former, éduquer à la vie citoyenne.

Permettre aux jeunes et moins jeunes d'avoir une vision claire de l'organisation de la République et de ses institutions. Informer sur les symboles et la connaissance des droits et devoirs du citoyen.

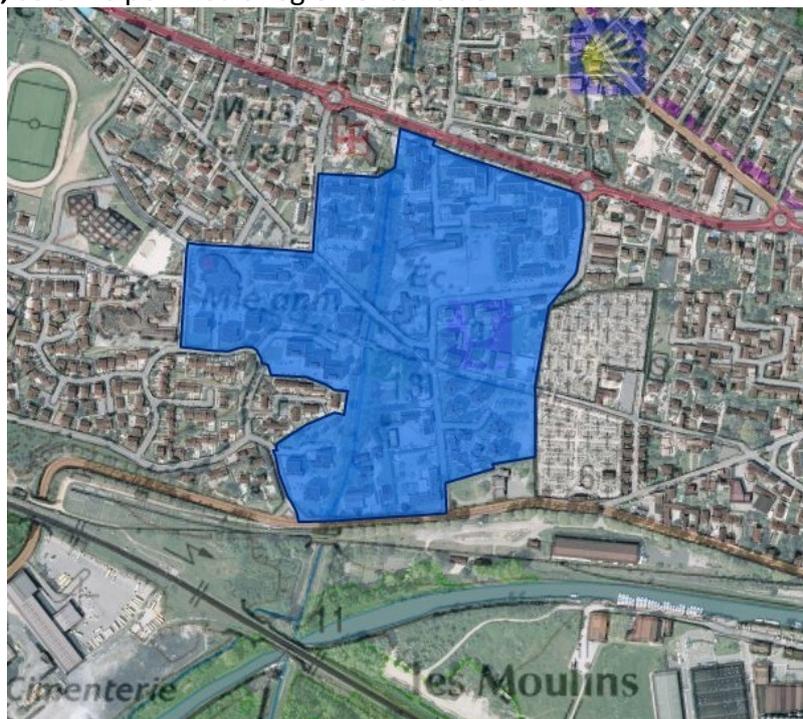
Développer des actions ciblées sur l'appropriation des valeurs de la république (Liberté, Egalité, Fraternité) avec une attention particulière pour la laïcité, la citoyenneté, l'égalité Femmes /Hommes, la lutte contre le racisme et l'anti sémitisme, la lutte contre toute forme de discrimination, l'interculturalité.

Faire participer les habitants à la vie de leur quartier, stimuler les initiatives citoyennes et contribuer à les impliquer en tant qu'usagers dans leur espace urbain.

Développer l'écocitoyenneté par une prise de conscience des enjeux climatiques et une sensibilisation des habitants à l'environnement de leur territoire / quartier et au développement durable : économies d'énergie, économie circulaire, tri sélectif, éco consommation, alimentation saine et durable, préservation des espaces verts.

## Les périmètres des 2 QPV de BEUCAIRE

- La Moulinelle, selon le périmètre réglementaire défini



- Le centre ville ou centre ancien, selon le périmètre réglementaire défini

